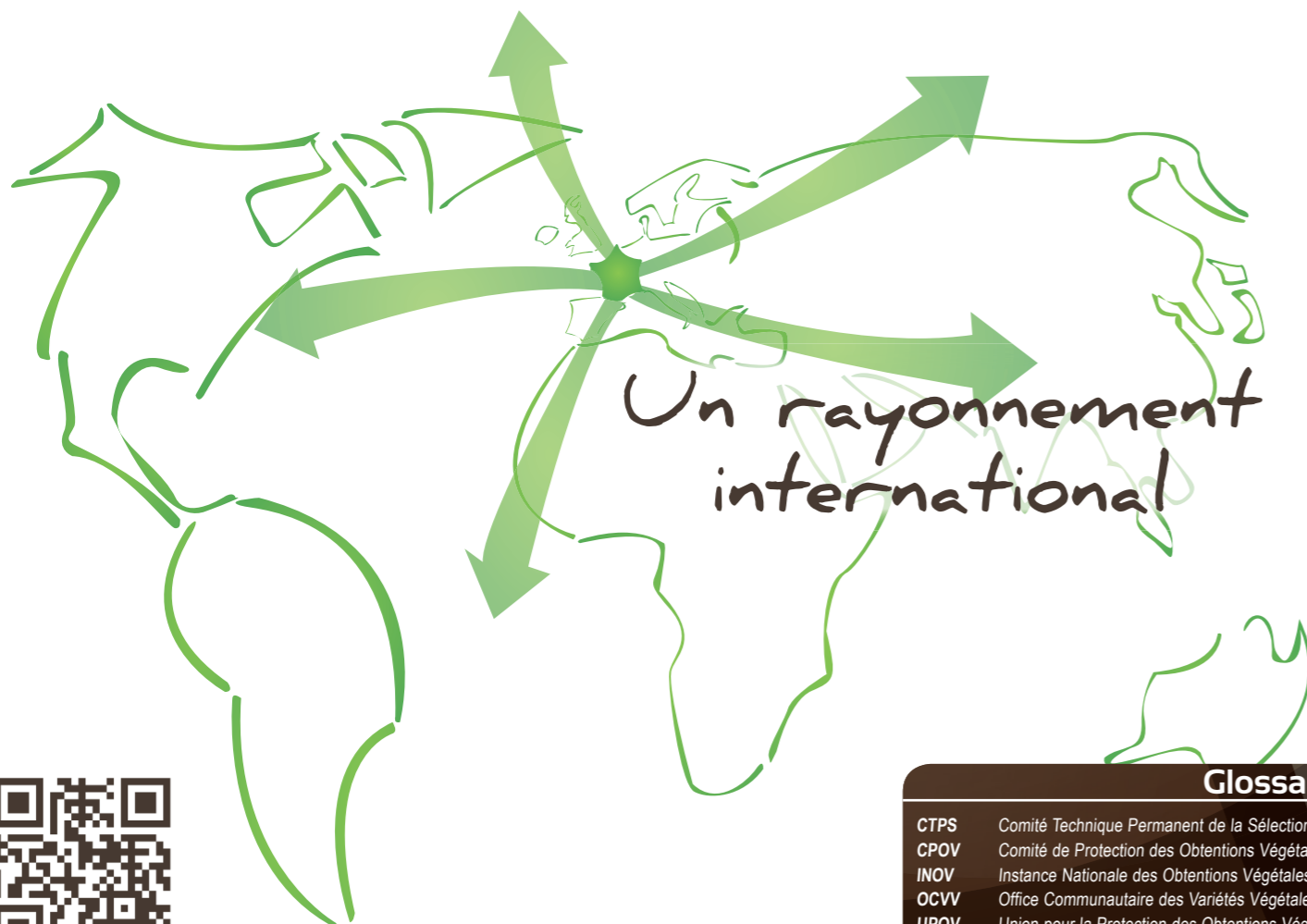


Une histoire en marche



- 1884 Création de la SNES
- 1905 Première loi sur le commerce des semences et plants
- 1932 Création du Catalogue officiel français des espèces et variétés
- 1942 Création du CTPS
- 1961 Signature de la Convention de Paris et création de l'UPOV
- 1971 Création du GEVES au sein de l'INRA
- 1987 Installation de la 1^{ère} unité du GEVES en Anjou (Brion)
- 1989 Le GEVES est constitué en Groupement d'Intérêt Public
- 1993 Installation de la SNES à Beaucouzé (49)
- 2009 Relocalisation* du siège du GEVES et de l'unité expérimentale de La Minière (78) vers l'Anjou (Beaucouzé et l'Anjouère)
- 2012 Le CPOV devient INOV (Instance Nationale des Obtentions Végétales) qui quitte Paris pour être rattachée au GEVES
- 2016 Structure de coordination nationale des ressources phylogénétiques mise en place au GEVES par le Ministère en charge de l'agriculture

* Avec le concours de :



Glossaire

CTPS	Comité Technique Permanent de la Sélection
CPOV	Comité de Protection des Obtentions Végétales
INOV	Instance Nationale des Obtentions Végétales
OCVV	Office Communautaire des Variétés Végétales
UPOV	Union pour la Protection des Obtentions Végétales
SOC	Service Officiel de Contrôle et de certification
ISTA	International Seed Testing Association

Les équipes du GEVES sont à votre écoute, pour toutes demandes et informations complémentaires, vous pouvez nous contacter

GEVES - Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences
25 rue Georges Morel - CS 90024 - 49 071 BEAUCOUZE cedex - FRANCE

02 41 22 58 00 - contact@geves.fr - www.geves.fr



Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences

Le GEVES est un Groupement d'Intérêt Public constitué par :



Institut National de la Recherche Agronomique



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants

Une expertise du gène à la plante en passant par la semence



www.geves.fr

© GEVES - Mai 2018 - Tous droits réservés

Les missions du GEVES

■ Evaluer et caractériser les nouvelles variétés végétales en vue :

- de leur homologation = inscription au catalogue officiel français décidée par le Ministère chargé de l'agriculture sur proposition du CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection) et autorisant leur commercialisation



- de leur protection juridique délivrée au niveau national par l'INOV (Instance Nationale des Obtentions Végétales) ou par l'OCVV (Office Communautaire des Variétés Végétales) au niveau européen, selon les principes de la Convention Internationale de l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales)

- **Contrôler la qualité et la conformité des semences et plants** dans le cadre de la certification par le SOC (Service Officiel de Contrôle et de certification) en vue de la commercialisation, selon les règles internationales de l'ISTA (International Seed Testing Association)

- **Dispenser des formations** dont celles donnant accès à la reconnaissance des laboratoires d'entreprises délivré par le SOC

- **Animer un réseau français de laboratoires** d'analyses de semences

- **Participer à la recherche et offrir une expertise** pour l'amélioration des méthodes et techniques utilisées au niveau national et international

- **Assurer la coordination nationale de la conservation** des ressources phylogénétiques



Le GEVES et la qualité

Le **GEVES** est certifié **ISO 9001 : V2008** sur les activités VATE et BioGEVES

La **SNES** est accréditée **ISTA** et **COFRAC** selon la norme **ISO 17025**, et dispose des agréments délivrés par les ministères en charge de la Recherche, de l'Agriculture et de l'Economie

BioGEVES est accrédité **COFRAC** et est reconnu comme laboratoire national de référence par le ministère chargé de l'agriculture pour la détection d'OGM



Nos implantations



- Siège social
- SNES : Station Nationale d'Essais de Semences
- SEV : Unités autonomes SEV Secteur d'Etude des Variétés
- Unités SEV associées à l'INRA
- Laboratoire BioGEVES



Une organisation en 3 secteurs

SEV - Secteur d'étude des Variétés

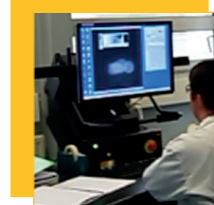
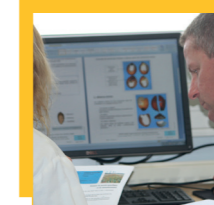
- Le **SEV** conduit des études à partir d'essais de plein champ et en serre, pour l'homologation et la protection, selon des règlements et protocoles expérimentaux propres à chaque espèce
- Une nouvelle variété doit être **Distincte, Homogène et Stable (DHS)**, et pour les espèces agricoles présenter une **Valeur Agronomique et Technologique et Environnementale** suffisante (**VATE**)
- Les activités du **SEV** sont réparties sur **12 sites** géographiques et portent sur les grandes cultures, les espèces légumières et ornementales, les arbres fruitiers et la vigne. Les essais **VATE** sont conduits en partenariat avec de nombreux partenaires (instituts techniques, obtenteurs, INRA...)



SNES - Station Nationale d'Essais de Semences

La **SNES**, laboratoire de référence officiel français, assure :

- les analyses de contrôle réglementaire de qualité des semences (certification, import-export, expertises à la demande)
- des analyses sur la qualité sanitaire des semences et des tests de résistance aux bioagresseurs sur les variétés
- le contrôle et l'appui technique d'environ 100 laboratoires d'entreprises semencières
- la formation et la qualification technique des ingénieurs et techniciens de laboratoires

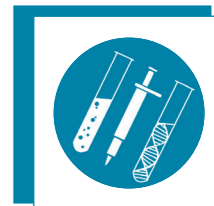
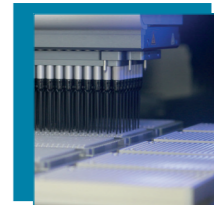


BioGEVES - Laboratoire de biologie moléculaire et de biochimie

Le **BioGEVES** développe de nouvelles méthodes et conduit des analyses principalement en appui au **SEV** et à la **SNES** par :

- le génotypage moléculaire
- la détection par PCR d'OGM, de pathogènes, ...
- l'analyse biochimique

BioGEVES réalise également des analyses à la demande.



Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences

Le GEVES en chiffres

- **2500** variétés candidates étudiées par an
- **50 000** lots de semences analysés par an
- **420 ha** sur **12 sites**
- **250 agents** permanents dont **145 INRA**